

J'AI UNE PLAINTE

Qu'est-ce qu'une plainte ?

Avez-vous une plainte à exprimer à propos d'une prestation de services de Bruxelles Fiscalité? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à notre service des plaintes.

Attention: La plainte peut uniquement porter sur la prestation de services de Bruxelles Fiscalité. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'une ou l'autre décision relative à votre dossier fiscal, vous pouvez introduire un recours auprès du Directeur général de Bruxelles Fiscalité.

Vous avez une plainte?

N'hésitez pas à nous contacter :

- par e-mail: klachten-plaintes.bf@sprb.brussels
- par la poste:
 - Service public régional de Bruxelles Fiscalité Service des Plaintes
 - BP 12014
 - Bruxelles Gare du Nord
 - 1030 Bruxelles
- Par fax: T + 32 (0) 2 430 61 00



Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

CACHER

PLUS D'INFORMATIONS

GUICHETS

Gare du Nord, étage 1,5
Rue du Progrès 80
1030 Bruxelles

Heures d'ouverture

[CLIQUER ICI POUR NOS HEURES D'OUVERTURE](#)